



REGLEMENT GENERAL DU FOOTBALL ANIMATION DU DISTRICT DE LA SOMME DE FOOTBALL

PREAMBULE

Par souci de simplification, c'est le genre masculin qui est utilisé dans les différents textes régissant le District de la SOMME Football et ses compétitions, mais il va de soi que les pratiquantes et les pratiquants sont concernés.

De même, par souci de simplification et de clarté, il sera établi des acronymes suivants :

R.G.	= Règlements Généraux,
R.P.	= Règlements Particuliers,
F.F.F	= Fédération Française de Football,
L.F.H.F.	= Ligue de Football des Hauts de France,
D.S.F	= District de la SOMME de Football,
La Fédération	= La Fédération Française de Football,
La Ligue	= La Ligue de Football des Hauts de France,
District	= Le District de la SOMME de Football,
FMI	= Feuille de Match Informatisée.

La Commission « Football d'Animation » désignée par le Comité Directeur du District, est chargée, en collaboration avec le Directeur administratif, le secrétariat administratif, la Technique (CTD DAP) du D.S.F, de l'organisation, de la gestion et l'administration des différents types de rencontres.

Ce Règlement Général du Football Animation du District de la SOMME Football a pour but de clarifier et expliquer différents points de règlements spécifiques à ces compétitions organisées par le District de la SOMME de Football, mais également de reprendre d'autres articles de règlements pouvant se trouver dans les Règlements de la Ligue de Football des Hauts de France ou de la Fédération Française de Football afin de les porter à la connaissance de toutes et tous.

Ce document décrit les articles suivants :

- 01 - ETABLISSEMENT des LICENCES
- 02 - CONTROLE des LICENCES
- 03 - LE FOOTBALL PRATIQUÉ à 4 (U6 - U7) ou à 5 (U8 - U9)
- 04 - LE FOOTBALL U9 CONFIRME PRATIQUE A 5 ET A 8
- 05 - LE FOOTBALL PRATIQUÉ à 8 (U10 – U11)
- 06 - RECOMMANDATIONS - OBLIGATIONS
- 07 - APPLICATION du REGLEMENT

ETABLISSEMENT DES LICENCES

Article 1 :

Les clubs ont obligation d'établir une licence chaque saison pour chacun de leurs joueurs participant aux plateaux et rencontres organisées par le District de la SOMME de Football.

CONTROLE DES LICENCES

Article 2 :

Il est fait une stricte application de l'article 59 du Règlement Général de la FFF.

« Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisée par la fédération, les ligues régionales, les districts ou les clubs affiliés, tout joueur, tout dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence pour son club régulièrement établie au titre de la saison en cours »

1. Les clubs doivent être à même, lors de chaque rencontre, de présenter la licence de chaque joueur participant à cette dite rencontre, par :
 - La présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon,
 - A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé sur papier libre ***la liste de ses licenciés comportant leur photographie*** issue de l'application Footclubs, il peut présenter celle-ci.
2. Il est toléré de participer sans licences établies, ceci uniquement sur les 2 premières journées de la saison, journées d'accueil et 1^{er} plateau.
3. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables lors des rencontres des compétitions, ou phases de compétitions, se déroulant sous forme de tournois auxquelles les joueurs ne présentant pas de licences ne peuvent participer.
4. Toute licence non présentée avant le match entraîne les amendes prévues au barème en vigueur au DSF

LE FOOTBALL PRATIQUÉ à 4 (U6 – U7) ou à 5 (U8 – U9)

Article 3 :

Le Foot à 4 joueurs ou à 5 joueurs est organisé par la Commission foot animation du DSF : Les catégories suivantes sont concernées : U6/U7 (football à 4), U8/U9 (football à 5).

Les différents types de rencontres sont les suivants :

- ❖ U6-U7 : journée d'accueil, plateaux classique, plateaux Festifoot, journées nationales.
 - ❖ U8-U9 : journée d'accueil, plateaux classique, plateaux Festifoot, journées nationales.
- Le Foot à 4 Découverte pour les U6 et les U7
 - Le Foot à 5 Evolution pour les U8 et les U9

Les calendriers des phases d'automne et de printemps pour les Foot à 4 Découverte et à 5 Evolution sont établis au cours de Réunions auxquelles il est indispensable de participer pour les responsables de secteurs.

La Commission des Jeunes organise des journées festives pour le Foot à 4 ou 5 :

- Journées de rentrée en Septembre
- Journées plateaux
- Journées Interclubs – Festi Foot
- Plateau de Noël
- Journées en salle en Janvier – Février
- Journée Nationale en fin de saison

Les plateaux ont lieu le samedi à **14 heures 00 ou 13 h 30 en fonction de la période saisonnière**

IMPORTANT

Il est obligatoire de licencier chaque enfant pour participer aux plateaux.

Possibilité de faire jouer deux U8, débutant 1^{er} de pratique, en U7 découverte

En Section U8, il est possible d'autoriser jusqu'à 3 (trois) joueurs U7 avec :

AUTORISATION MEDICALE A PRATIQUER EN CATEGORIE SUPERIEURE

RAPPEL : Article – 155 des R.G. sur la mixité :

Les joueuses U6F à U15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge,
- de catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur mais uniquement dans les compétitions de Ligue et de District

Caractéristiques du Football à 4 ou à 5 :

Les règles du football à 11 sont utilisées.

Les seules modifications concernent :

- Le hors-jeu qui est inexistant,
- Les sanctions des fautes et incorrections,
- Les remises depuis la touche se font au pied par une passe au sol ou en conduite de balle,
- Le dégagement de volée ou de demi-volée du gardien est interdit.
- **Interdiction de tacler l'adversaire en U6-U7 (Football à 4 Découverte).**

Ces règles permettent au Foot à 4 ou à 5 d'être avant tout un **JEU EDUCATIF** qui s'adresse à des "apprentis-footballeurs".

But recherché par l'éducateur de cette forme de jeu :

FAIRE JOUER LOYALEMENT AVEC PLAISIR

Ces rencontres de Football à 4 ou 5 se déroulent au sein de l'école de football.

C'est une ACTIVITE DE MASSE. Il est rappelé que les résultats des matches n'ont pas d'importance significative c'est surtout la PARTICIPATION qui importe.

Ce football se pratique uniquement par plateaux

Le terrain de jeu, le ballon, la durée du jeu sont adaptés aux possibilités d'enfants de 5 à 8 ans :

Longueur :

U6 – U7 * variable de 21 à 28 mètres en fonction de l'activité

U8 – U9 * 35 à 40 mètres,

Largeur :

U6 – U7 * 20 mètres,

U8 – U9 * 25 à 30 mètres,

2 plots placés à 7 mètres pour les U7 et à 8 mètres pour les U9 de chaque coin permettent de déterminer les 2 zones de réparation.

La relance du gardien de but est protégée dans cette zone des 8 mètres, dès que le gardien de but est en possession du ballon après une sortie de but ou un arrêt de jeu dans la zone des 8 mètres.

Dans ces cas, les joueurs de l'équipe adverse doivent tous se trouver derrière la ligne des 8 mètres.

Le ballon sera mis en jeu lorsque le gardien aura fait une passe à un partenaire à la main ou ballon à terre.

Volée et demie volée interdite.

But : 4 x 2 mètres. Possibilité d'utiliser des piquets espacés de 4 m

Le ballon utilisé est de taille T3 (Tolérance pour un ballon T4 uniquement pour les U8-9)

LE FOOTBALL U9 CONFIRMÉ PRATIQUÉ à 5 et à 8

Le Foot à 5 joueurs puis à 8 joueurs est organisé par la Commission foot animation du DSF : La catégorie concernée est uniquement les U9.

La saison s'effectue en 3 phases suivantes :

1. Uniquement Foot à 5 sur terrain U9
2. Alternance Foot à 5 & Foot à 8
3. Uniquement Foot à 8, terrain U11

Critères obligatoires pour engager une équipe

- **Nombre de licenciés U9 au club : 15 minimum**
- **Educateur : Module U9 ou CFF1 ou CFI U6-U9 (minimum)**
- **Pas de participation des U8**
- **Participation du club aux événements Fédéraux sur N-1 (Rentrée du Foot, JND, etc...)**
- **Présence du responsable d'équipe à la réunion de rentrée**
- **Nombre total d'équipes Foot à 5 engagées maximum / club : 2**
- **Nombre total d'équipes Foot à 8 engagées maximum / club : 1**
- **Engagement du club dans le PEF au 30/09 de la saison en cours**
- **2 paires de buts avec Filets Foot à 5 obligatoires (4m x 1,5m)**

Les règles sont les mêmes que foot à 5 et foot à 8

LE FOOTBALL PRATIQUÉ à 8 (U10 – U11)

Le Foot à 8 joueurs est organisé par la Commission foot animation du DSF : U10/U11 (football à 8).

Les différents types de rencontres sont les suivants :

- ❖ U10 - U11 : journée d'accueil, plateau classique par niveau, festival U11.

Article 4 :

Le règlement est défini par la Commission foot animation. Ces compétitions sont régies par le District de la Somme selon le calendrier suivant :

- 1ère phase sur deux niveaux
- 2ème phase sur trois niveaux
- 3ème Phase sur quatre niveaux

De plus, la Commission foot animation organise des journées festives pour les U11 :

- Journées d'Accueil en Septembre ainsi que Journées interclubs
- Journées en salle en Janvier – Février
- Festival sur la fin de saison

Les matchs ont lieu le samedi matin à **10H00 sauf certaines journées festives ou l'horaire peut être adapté.**

Le protocole d'avant et après match doit être respecté

Seul l'éducateur ainsi qu'un dirigeant seront autorisés à être sur le terrain (de chaque côté du but à 11)

Règles du Foot à 8 – U10 – U11

Les règles du Foot à 8 sont identiques à celles du jeu pratiqué à 11, en particulier, celles relatives à l'équipement des joueurs, le ballon en jeu ou hors du jeu, le but marqué, la rentrée de touche (lois 4,9,10 et 15) sont inchangées.

Les règles du jeu diffèrent sur les points suivants :

LOI 1 - Les dimensions du terrain

Longueur de 50 à 75 mètres

Largeur de 40 à 55 mètres

Buts de 6 x 2,10 mètres (tolérance 2 m) qui doivent être fixés au sol selon les dispositions légales en vigueur.

Surface de réparation 26 mètres sur 13 mètres.

Point de penalty 9 mètres.

Cercle central de 6 m de rayon.

Utiliser si possible un demi terrain à 11 réglementaire, voire les deux moitiés simultanément, en prévoyant une zone neutre entre les deux surfaces du jeu.

Par souci de sécurité, il est obligatoire de se mettre en retrait de 2 à 3 mètres par rapport à la ligne de but du foot à 11.

LOI 2 - Le ballon

L'emploi d'un ballon n° 4.

LOI 3 - Le nombre de joueurs

Chaque équipe se compose de 8 joueurs titulaires dont un gardien de but. Chaque équipe peut présenter un maximum de 4 remplaçants. Ceux-ci peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre.

Le joueur remplacé devient remplaçant et peut à nouveau entrer dans le jeu dans les conditions ci-dessus.

Une équipe présentant moins de 6 joueurs est déclarée forfait.

LOI 5 – Arbitre

L'arbitrage dans cette catégorie est effectué de préférence par de jeunes en formation d'arbitres ou à défaut par les éducateurs présents.

Soit par tirage au sort, soit en concertation entre les clubs.

LOI 6 – Autres arbitres

Il n'y a pas d'arbitre assistant en U11.

LOI 7 - Durée de la partie

Selon les phases :

2 matchs de 25 minutes pour un plateau à 3 équipes, 2 x 25 minutes pour un plateau à 2 équipes. L'arrêt à la mi-temps sera de 5' maximum.

LOI 8 - Le coup d'envoi

Les joueurs de l'équipe opposée à celle qui donne le coup d'envoi ne peuvent s'approcher à moins de 6 m du ballon avant que le botté ait été donné.

LOI 11- Le hors-jeu

La règle du hors-jeu n'est appliquée que dans les zones comprises entre les lignes de but et les lignes de 13 m de la surface de réparation.

LOI 12 - Les fautes et incorrections

Identique à celle du football à 11, sous réserve des modifications suivantes :

- 1 Dégagement de volée ou de demi-volée du gardien interdit. Dans ce cas, cela entraîne un coup franc indirect (mur autorisé) ramené perpendiculairement à la ligne des 13 mètres.
- 2 Prise de balle à la main sur une passe en retrait d'un partenaire interdite. Dans ce cas, cela entraîne un coup franc indirect (mur autorisé) à l'endroit de la faute, ramener perpendiculairement le ballon à la ligne des 13 mètres.

LOI 13 - Les coups francs

Identique à celle du football à 11.

Toutefois, la distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de **6 m** au lieu de 9,15 m.

LOI 14 - Le coup de pied de réparation

Identique à celle du football à 11, sous réserve de la modification de la distance du point de réparation à **9 m**

LOI 16 - Le coup de pied de but

Il est tiré à 9 mètres de la ligne de but à droite ou à gauche du point de pénalty.

LOI 17 - Le coup de pied de coin

Les joueurs de l'équipe opposée ne peuvent s'approcher à moins de 6 mètres.

RECOMMANDATIONS - OBLIGATIONS

Article 5 :

- 1) Interdiction aux parents d'être sur les terrains
- 2) Obligation au club recevant de joindre la feuille de plateau (sur FAL). Si difficulté merci de vous rapprocher du délégué de votre secteur concerné dans les 48 heures. En cas d'oubli : une amende sera appliquée au club recevant conformément au barème DSF pour non-retour de feuille de plateau.

Attention : Toute absence de la feuille de plateau impliquera l'absence des toutes les équipes participantes et une amende sera appliqué à tous les clubs

- 3) Toute équipe visiteuse pourra mettre la feuille de licence sur FAL.
- 4) Toute équipe absente non excusée sera sanctionnée d'une amende conformément au barème DSF
L'excuse doit être envoyée par l'adresse officielle de votre club au délégué du district et au club organisant le plateau.
- 5) Tout tournoi de Foot Animation doit être homologué (**Droit d'Homologation de tournoi est à 0 € - Toute absence d'homologation sera sanctionnée d'une amende de 160 €**)
- 6) Aucun tournoi ne sera homologué sur une journée prévue au calendrier FA
- 7) Toute équipe engagée en foot animation a obligation de recevoir des plateaux durant toute la saison.
- 8) Tout club engageant une équipe dans ces catégories doit obligatoirement pouvoir avoir un terrain d'accueil pour recevoir les différents plateaux dans chaque catégorie.
- 9) Toute absence du club à la journée nationale sera sanctionnée d'une amende de 50 €.

APPLICATION DU REGLEMENT

Article 6 :

Tout club ayant fraudé sur l'identité d'un joueur (ou d'un dirigeant ou d'un arbitre) ou fait participer à une rencontre un joueur d'une catégorie d'âge supérieure sera pénalisé de la façon suivante :

- Sanctions disciplinaires et financières (R.S.G. du D.S.F). Compte tenu du caractère éducatif du football d'animation, le Comité Directeur sera directement saisi du dossier. Les propositions de sanctions seront demandées par la Commission tant pour le Club, l'équipe, le dirigeant, ou tout autre licencié ayant cautionné cette fraude.

Article 7 :

Les présences et absences des équipes U9 et U11 seront comptabilisés afin de répondre sur les obligations des clubs précisés sur l'article 12 du règlement des championnats Seniors

Extrait :

1- Nombre d'équipes

Les clubs participant aux championnats de district seniors doivent satisfaire aux obligations en engageant et en terminant le championnat avec un nombre d'équipes selon leur niveau de compétition de la manière suivante :

- a) club évoluant en D1 doit présenter 4 équipes : 2 équipes seniors et 2 équipes de jeunes (masculin ou féminin) au moins*
- b) club évoluant en D2 doit présenter 4 équipes : 2 équipes seniors et 2 équipes de jeunes (masculin ou féminin) au moins*
- c) club évoluant en D3 doit présenter 3 équipes : 1 équipe senior et 2 équipes de jeunes (masculin ou féminin) au moins*
- d) club évoluant en D4 doit présenter 2 équipes : 1 équipe senior et 1 équipe de jeune (masculin ou féminin) au moins*

Définition des équipes

Sont considérées comme équipes de jeunes, les catégories U10 à U19 pour les garçons comme pour les filles, tant en foot réduit (foot à 8) qu'en foot à 11.

** Pour la D3 et la D4, seront considérées comme « équipe de jeunes » les équipes U9 et U9F sous conditions :*

- Avoir 5 licenciés dans la catégorie (U8, U8F, U9 ou U9F)*
- Ne pas être en entente*
- Avoir participé à 80% des plateaux minimum*
- Obligation de participer aux rassemblements (Rentrée du Foot, Journée Nationale du Foot à 5 et festival U11)*
- Il est précisé que si les feuilles de plateaux ou les feuilles de présence ne sont pas transmises, cela sera considéré comme une absence au plateau.*
- Toute équipe de jeunes doit aller au bout de son championnat ou plateau sans avoir été déclarée en forfait général.*

Cas en U11 Extrait de l'article 3 de l'Annexe 8 des Règlements Particuliers de la LFHF précise que : « Quatre forfaits d'une équipe de jeunes ou féminines entraînent le forfait général de cette équipe ainsi que celui de toutes les équipes inférieures dans la même catégorie », et de confirmer qu'en foot animation, dont les U11 font partie, il n'est pas formalisé de Forfait général pour permettre aux enfants de jouer lorsqu'ils le peuvent. Ce qui ne prive logiquement pas les commissions de l'application des règlements.

Article 8 :

Les cas non prévus dans le présent Règlement sont tranchés par les Commissions compétentes et, en dernier ressort, par le Comité Directeur du District de la SOMME de Football.

Le District de la SOMME de Football décline toute responsabilité dans les accidents qui pourraient se produire au cours ou à l'occasion de rencontres organisées au titre des compétitions qu'il organise.

Afin d'accompagner les clubs sur une dérive potentielle concernant les articles 6 et 7. Un point régulier sera fait tout au long de la saison sur les absences des feuilles de plateaux et les absences des clubs aux manifestations organisées par le DSF.

Document en date du 1 septembre 2025.

Etablis et validé par la commission FOOT Animation

ANNEXE

Détail des autorisations et restrictions par catégorie d'âge.

COMPÉTITIONS JEUNES FOOTBALL D'ANIMATION LIGUE ET DISTRICT DE LA SOMME

Compétitions en Hauts de France	Catégorie d'âge F.F.F.	Epreuve	Durée de jeu Taille du Ballon	Sur classement	Conditions de Sur classement et mixité
U11 FOOT à 8	U11	Foot à 8 -----	50'	U11 en U13 limité à 3 joueurs par équipe	Pour les U11 : Autorisation médicale de pratiquer en catégorie supérieure. Mixité : U10 F – U11 F – U12 F
	U10	Foot à 8	Ballon n°4	U10 : INTERDIT	
U9 confirmé FOOT à 5 et FOOT à 8	U9	Foot à 5 -----	60'	U9 uniquement	
		Foot à 8	Ballon n°4	U8 : INTERDIT	
U9 FOOT à 5 EVOLUTION	U9	Foot à 5 -----	60' (dont jeux d'éveil)	U9 en U11 limité à 3 joueurs par équipe	Pour les U9 : Autorisation médicale de pratiquer en catégorie supérieure. Mixité : U8 F – U9 F – U10 F
	U8	Foot à 5	Ballon n°4	U8 : INTERDIT	
U7 FOOT à 4 DECOUVERTE	U7	Foot à 4	50' (2 ballon magique, 1 défi, 2 matchs)	U7 en U9 limité à 3 joueurs par équipe	Pour les U7 : Autorisation médicale de pratiquer en catégorie supérieure. Mixité : U6 F – U7 F – U8 F Sous classement autorisé de deux U8, 1 ^{er} année de pratique, par équipe
	U6	Foot à 4	Ballon n°3	U6 : INTERDIT	